

en répandent les bienfaits dans l'univers entier. Puissé-je conformer ma conduite à l'enseignement de Saint Pierre: "Unusquisque, sicut recepit gratiam, in alterutrum illam administrantes, sicut boni dispensatores multiformis gratiae Dei." (I Pet. 4. 10.) Quelle que soit la grâce reçue elle doit être utilisée au profit de nos frères.

En terminant, qu'il me soit permis d'ajouter l'admirable prière formulée par la séraphique Catherine de Sienne: "Vous voulez, Bonté éternelle, que je regarde en vous, que je considère que vous m'aimez, et que c'est gratuitement que vous m'aimez pour que j'aime d'un amour pareil tous ceux que vous m'avez confiés. Répandez donc sur vos serviteurs vos plus abondantes clartés pour qu'en droiture et simplicité ils prennent conseil de vous. Disposez-les à suivre les lumières que vous versez en eux, vous qui avez fondé l'Eglise sur l'amour dans le sang très précieux de votre divin Fils."

Qu'il en soit ainsi à jamais pour le bien des âmes, le bonheur des familles, la prospérité de notre peuple et la grandeur de la sainte Eglise dans notre cher pays.



LA LIGUE CATHOLIQUE FEMININE

Le bureau du Conseil central de la Ligue Catholique féminine, dont nous avons parlé dans notre dernière livraison, est au no 105, rue Sainte-Anne, Québec, au siège même des oeuvres de l'Action Sociale Catholique. On peut s'y procurer gratuitement des bulletins d'adhésion ainsi conçus:

"Je, soussigné, m'engage, sur mon honneur de Canadienne française catholique, à observer fidèlement les règlements de la Ligue Catholique féminine pour le triomphe de la modestie dans les vêtements féminins."

Voici la teneur de ces règlements:

1. Prier spécialement pour le triomphe de la modestie chrétienne dans le monde. Toute ligueuse qui récitera l'invocation: "Vierge très pure, priez pour nous, "gagnera une indulgence de 100 jours, accordée par Sa Grandeur Mgr l'Archevêque de Québec.

2. Condamner par mes actes et mes paroles le port de vêtements inconvenants.

A cet effet, pour l'église je me vêtirai d'habits fermés, opaques et couvrant les bras. (Prescription du Synode de Québec.)

Nulle part, je n'userai de vêtements décolletés; de robes sans manches ou à manches découvrant le coude; de jupes dont la longueur ne serait à mi-jambe, au moins; de tissus transparents ou trop minces.